



Offre d'achat d'un portable non remboursé

Par **Jennifer**, le **11/07/2011** à **19:26**

Bonjour,

J'ai acheté un mobile avec une offre de remboursement avec les conseils du vendeur. J'ai donc acheté ce portable avec la promesse d'un remboursement en envoyant un dossier à la marque du portable(SAMSUNG).

J'ai reçu une réponse négatif de la part de SAMSUNG me disant que la date été dépassé; en taite le vendeur a fais une erreur.

Que faire?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **19:29**

Est-ce qu'il y a une date limite sur l'offre de remboursement ?

Par **abrico**, le **20/07/2011** à **12:47**

Bonjour,

je suis dans le même cas, sauf que le vendeur à volontairement antidaté une facture (de sorte d'avoir accès à l'offre qui commençait 2 jours plus tard, et me disant qu'ils le faisaient tout le temps et que ça marchait). A juste titre, le fournisseur d'accès Bouygues refuse de me donner

le remboursement de 80euros promis par le vendeur, et le magasin ne prend pas ses responsabilités. Quels recours ai je face au magasin?

Merci d'avance,

Par **amira**, le **20/07/2011** à **14:52**

Bonjour

de toute façon sur le contrat la date n'est pas la même que sur la facture(sauf si il a fait le contrat à la main)

mais malheureusement vous pouvez rien faire en magasin a part si vous négociez des accessoires

ou appelez le service client pour avoir un geste commercial sur vos prochaines factures
cdt